

TRANSFORMER LE TOIT EN TOIT TERRASSE : RÈGLE ET FONCTIONNEMENT

lun 11/02/2019 - 09:00

Source *Baticopro.com*

En copropriété, la différence entre le toit et le toit terrasse, n'est pas forcément la même pour tous. En effet, si le toit (pentu) n'est pas accessible aux copropriétaires, le toit terrasse ne l'est pas nécessairement non plus. Pourquoi ? Cela dépend du type de jouissance de cette partie commune prévue par le règlement de copropriété. Règles de construction et principe de fonctionnement, nous vous expliquons comment transformer un toit en toit terrasse en copropriété.

Toit en pente et toit terrasse

Un immeuble en copropriété peut être équipé de deux types de toiture : un toit plat ou un toit avec pente. Tous les toits plats ne sont pas accessibles aux résidents, mais lorsqu'ils le sont, ils permettent aux résidents de disposer de m² supplémentaires.

Le toit en pente a toujours été conçu avec un certain dénivelé afin de le rendre le plus résistant possible aux conditions climatiques d'une région. C'est la raison pour laquelle la pente de la toiture est plus accentuée dans certaines régions que d'autres.

Toutefois son aspect uniquement utilitaire peut également avoir un plus grand

potentiel. Les architectes sont aujourd'hui capables de proposer aux copropriétés des solutions adaptées aux intempéries mais également à leurs besoins supplémentaires en espace de vie.

C'est dans les grandes villes que les toits terrasses se développent principalement : par manque de place. De plus, c'est un espace singulier qui permet d'obtenir l'intimité rarement possible à avoir dans les quelques mètres carrés présents devant la copropriété, devant une rue passante.

[Lire la suite sur Baticopro](#)

